



Séance du jeudi 14 décembre 2023

Date de la convocation: 14/12/2023

Date d'affichage de la convocation : 14/12/2023

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD

Votants: 8

Pour:
8

Représentés:

Secrétaire de séance:
LABOURDERE
Bertrand

Excusés: Jean-Mathieu CASSAGNE

Absents:

Objet: Mise à disposition de l'ancienne mairie à la Ste de chasse - DE_2023_026

Messieurs LAMBERT Eric et CERETTO Eric ont quitté la séance pour affaire les concernant.

Monsieur le maire a été sollicité par les deux co-présidents de la société de chasse locale pour la mise à disposition d'un local, pour entreposer les congélateurs de la société et pouvoir se rassembler avant et après les battues.

L'ancienne mairie qui sert de stockage du matériel communal serait convoitée. Le matériel serait déménagé et entreposé dans un hangar sécurisé, mis à la disposition de la mairie par Monsieur Jean-Marc BOUAN, à titre gracieux, sis au lieu-dit « Larroutis » à Préneron

S'agissant d'une association communale, Le maire propose de prendre en charge la réouverture des compteurs d'eau et d'électricité et les factures de ces deux concessionnaires (abonnement et consommation).

L'entretien de l'ancienne mairie sera à la charge de l'association.

Cette mise à disposition de ce hangar reste transitoire en raison d'un projet de vente du propriétaire. Ce scénario doit être prise en compte et nous oblige à une solution alternative en cas de vente. Les deux co-présidents s'engagent à déménager le mobilier dans un lieu adéquat ou à libérer l'ancienne mairie.

Ouïe, l'exposé du Maire, le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition de l'ancienne mairie à la société de chasse communale et la prise en charge des dépenses associées, y compris les paiements des factures correspondantes.

CHARGE le maire de se rapprocher des concessionnaires EDF et SIAEP pour la remise en service des compteurs ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer les pièces nécessaires à cette remise en service.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 15/12/2023